

A photograph of three people walking from left to right in front of a large, classical stone building. On the left is a woman with blonde hair wearing a black blazer and black trousers, carrying a black bag. In the middle is a woman with long, curly dark hair wearing a black coat over a blue shirt and blue trousers. On the right is a man with a beard and long dark hair tied back, wearing a dark blue blazer over a blue shirt and dark trousers. The scene is brightly lit, suggesting a sunny day.

BUDGET

Budget de fonctionnement
Portrait fiscal de l'arrondissement
LaSalle

2017

Montréal 

Taux de taxation et tarification¹**Taux de taxes foncières générales****Taux par catégories d'immeubles**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues non desservis	0,5825
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,5084
Immeubles non résidentiels	3,0168
Terrains vagues	1,1650

Réserve financière de l'eau**Taxe spéciale relative à l'amélioration du service de l'eau**

Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins et terrains vagues desservis	0,0773
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	0,0459
Immeubles non résidentiels ²	0,2495

Réserve financière de la voirie**Taxe spéciale pour travaux de voirie**

Immeubles résidentiels	0,0034
Immeubles non résidentiels	0,0231

Taxes d'arrondissement

Taxes relative aux services (tous les immeubles)	0,0698
Taxe relative aux investissements (tous les immeubles)	0,0550

Tarifification fiscale locale**Tarifification de l'eau**

Immeubles résidentiels	Tarif de base de 40 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif de base de 90 \$ par local pour les premiers 255 m ³ , tarif de 0,37 \$/m ³ jusqu'à 425 m ³ et de 0,41 \$/m ³ pour l'excédent.

Tarifification des matières résiduelles

Immeubles résidentiels	Tarif de 100 \$ par logement.
Immeubles non résidentiels	Tarif de 100 \$ par établissement commercial.

¹ À moins d'avis contraire, tous les taux fonciers sont exprimés en dollars par 100 \$ d'évaluation.

² En 2017, pour les grands consommateurs non résidentiels, s'ajoute un tarif de 0,57 \$ par mètre cube pour toute consommation au-delà de 100 000 mètres cubes.

LaSalle

Répartition des valeurs foncières imposables et compensables

En millions de \$

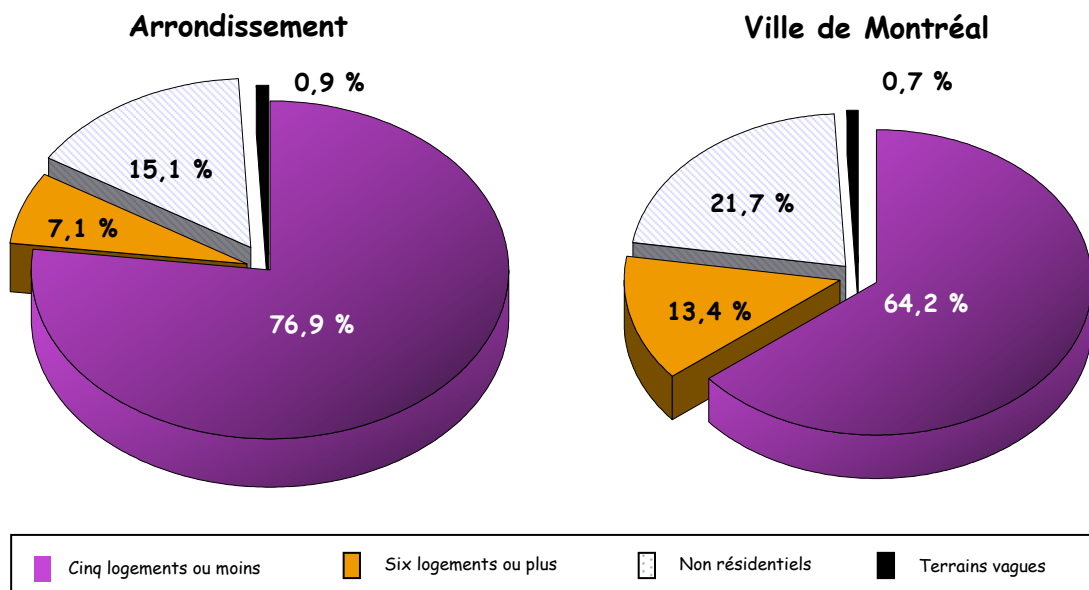
Catégories d'immeubles	Arrondissement		Ville de Montréal	
	Valeur ajustée 2016	Valeur ajustée 2017 ¹	Valeur ajustée 2016	Valeur ajustée 2017 ¹
Immeubles résidentiels de 5 logements ou moins	6 344,7	6 437,3	141 980,4	144 230,8
Immeubles résidentiels de 6 logements ou plus	573,4	594,0	28 788,7	30 101,7
Immeubles non résidentiels	1 251,0	1 265,0	47 628,5	48 713,5
Terrains vagues	68,5	71,7	1 551,7	1 635,8
Total — immeubles imposables et compensables²	8 237,7	8 368,0	219 949,3	224 681,9

¹ Valeur ajustée après étalement, sur 3 ans, de la variation des valeurs par rapport au rôle précédent. Il s'agit de la base d'imposition en 2017.

² Les chiffres étant arrondis, leur somme ne correspond pas nécessairement au total indiqué.

Source : Rôle foncier triennal 2017-2019 de la Ville de Montréal déposé le 14 septembre 2016.

Proportion des valeurs ajustées 2017 par catégories d'immeubles



Richesse foncière uniformisée

Catégories de valeurs	Valeur au rôle triennal 2017-2019 (\$)	%	Valeur pondérée (\$)
Immeubles imposables	8 610 286 912	100,0 %	8 610 286 912
Immeubles visés au 1 ^{er} alinéa de l'article 208	5 387 900	100,0 %	5 387 900
Immeubles visés au 2 ^e alinéa de l'article 210	0	100,0 %	0
Immeubles du gouvernement du Québec et ses entreprises visés au 1 ^{er} alinéa de l'article 255	1 177 201	100,0 %	1 177 201
Immeubles du gouvernement du Canada et de ses entreprises	11 686 200	100,0 %	11 686 200
Réseau de la santé et des services sociaux	88 920 100	80,0 %	71 136 080
Cégeps et universités	86 109 400	80,0 %	68 887 520
Écoles primaires	130 773 100	65,0 %	85 002 515
Autres immeubles scolaires	136 646 100	65,0 %	88 819 965
Total			8 942 384 293
Facteur comparatif			100,0 %
Richesse foncière uniformisée (L.R.Q., chapitre F-2.1)			8 942 384 293

Source : Rôle foncier triennal 2017-2019 de la Ville de Montréal déposé le 14 septembre 2016.

Montant maximal d'emprunt que votre arrondissement peut décréter,
en 2017, en vertu de l'article 544 al.2 (2o) de la LCV est de :

(RFU x 0,25 %) : **22 355 961 \$**

Complément d'information par catégorie

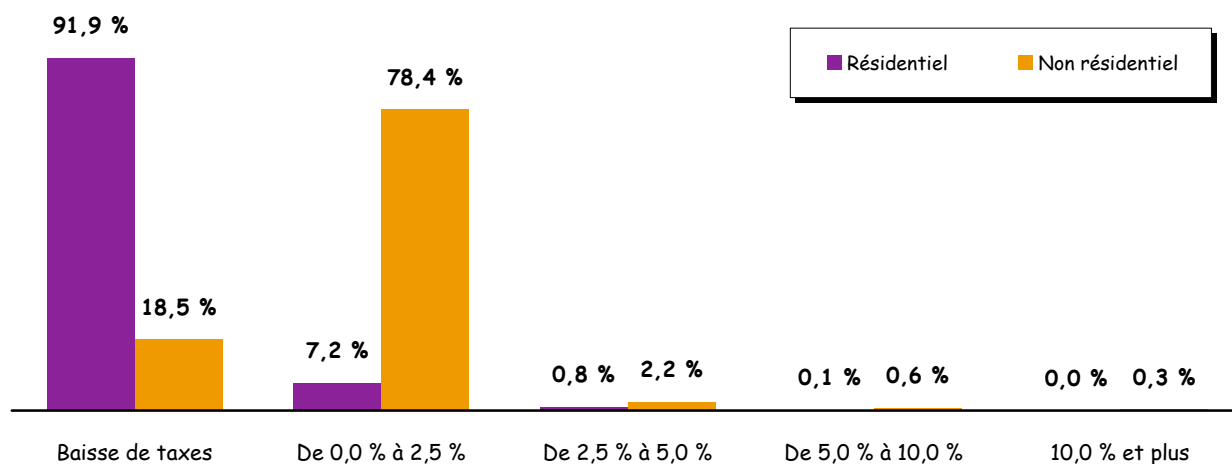
Variation des charges fiscales entre 2016 et 2017

Variation de l'ensemble des charges **-1,7 %** **-0,5 %**

Variation par catégories d'immeubles	Résidentiel		Non résidentiel	
	Nombre d'immeubles	Variation moyenne	Nombre d'immeubles	Variation moyenne
1 logement (unifamilial) - Semi-commercial	3 167	-1,5 %	327	0,3 %
1 logement (copropriété) - Commercial	3 983	-2,0 %	301	-0,8 %
2 à 3 logements - Industriel	7 174	-1,8 %	91	-0,8 %
4 à 5 logements - Institutionnel	1 184	-1,0 %	51	0,3 %
6 logements ou plus	122	-1,8 %		
Autres ¹	2 723	0,1 %		
	18 353		770	

¹ Comprend les terrains vagues et d'autres bâtiments secondaires.

Variation par tranches	Résidentiel		Non résidentiel	
	Nombre d'immeubles	Proportion	Nombre d'immeubles	Proportion
Baisse de taxes	16 870	91,9 %	142	18,5 %
De 0,0 % à 2,5 %	1 316	7,2 %	604	78,4 %
De 2,5 % à 5,0 %	153	0,8 %	17	2,2 %
De 5,0 % à 10,0 %	12	0,1 %	5	0,6 %
10,0 % et plus	2	0,0 %	2	0,3 %
	18 353		770	



Variation du compte de taxes moyen

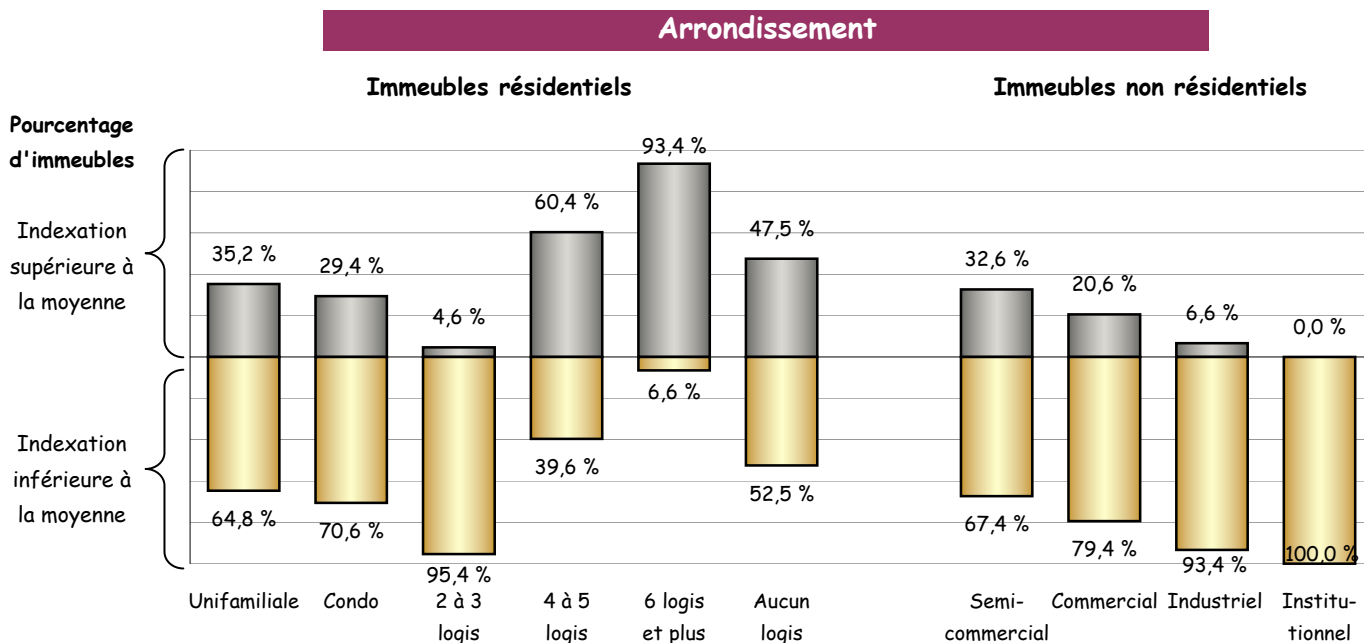
	Types d'immeubles		
	Unifamiliale	Condominium	2 à 5 logements
Valeur moyenne ajustée (2017)	402 837 \$	266 599 \$	482 118 \$
Taxes 2016	3 466 \$	2 305 \$	4 156 \$
Taxes 2017			
Taxe foncière et tarification ¹	2 518 \$	1 666 \$	3 013 \$
Contribution à la réserve financière de l'eau ²	380 \$	252 \$	455 \$
Taxe relative à la voirie	14 \$	9 \$	17 \$
Taxe d'arrondissement relative aux services	281 \$	186 \$	337 \$
Taxe d'arrondissement relative aux investissements	222 \$	147 \$	265 \$
Total	3 415 \$	2 260 \$	4 087 \$
Variation totale (\$ - %)	-51 \$ -1,5 %	-45 \$ -2,0 %	-69 \$ -1,7 %

¹ Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles concernés.

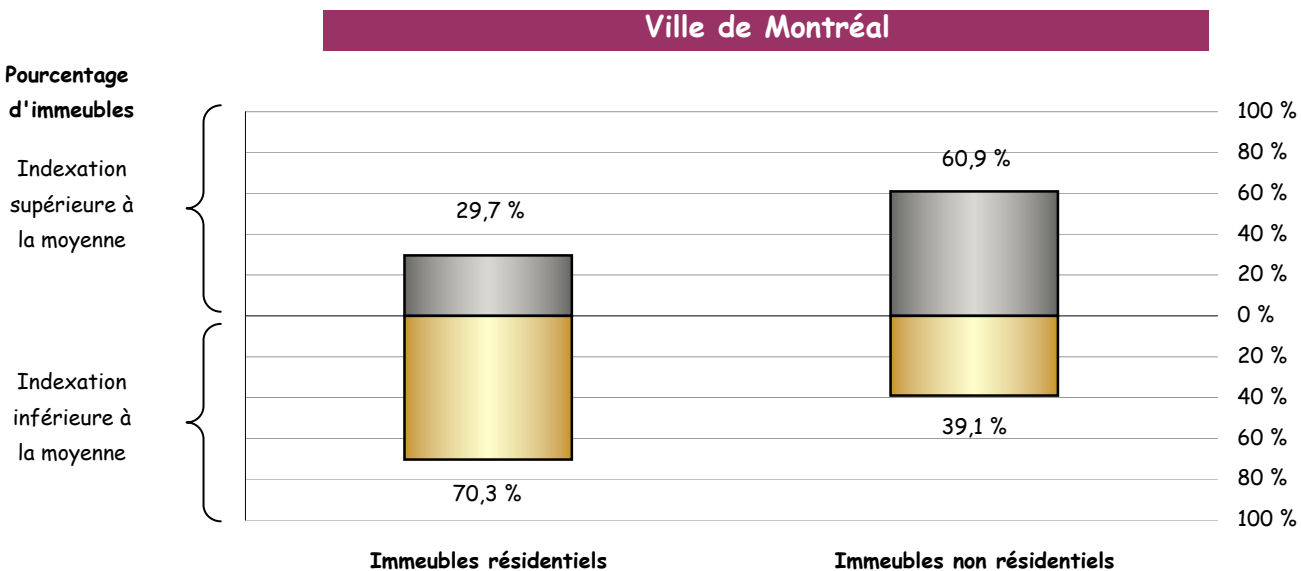
² Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ce taux est le résultat de la division des revenus de la tarification de l'eau par les valeurs foncières des immeubles concernés.

LaSalle

Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles imposables par rapport à l'indexation moyenne de la Ville, du rôle 2014-2017 au rôle 2017-2019



Indexation moyenne de l'arrondissement
 Résidentiel : 5,0 % - Non résidentiel : 3,8 %



Indexation moyenne de la Ville de Montréal
 Résidentiel : 6,1 % - Non résidentiel : 7,9 %

Note : Tout en conservant les autres paramètres constants, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter et celui voyant sa valeur foncière augmenter moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer.